

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2022
Convocation du 3 juin 2022

Présents : Mrs CAPOVILLA, FRONDAS, DUFOUR, GADET, POTHIER, SENETAIRE, et Mmes CHERVIN, COMBACON, CORNIL, CROZATIER, DEPALLE,

Absents excusés : M. CHEVALIER Alex
M. GAY Maxime
Mme MARTY Catherine
M. TACHON Christophe (procuration à M. SENETAIRE Gabriel)

Compte rendu réunion du 8 avril 2022

Adopté à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX

1) Atelier Communal (délibération n°1)

- Avenant de l'entreprise XAVIER, d'un montant de 285,61 € HT erreur dans la mise au point du marché.
- Avenant de l'entreprise ALEXANDRE d'un montant de 370,80 € HT pose de plinthes
- Avenant de l'entreprise CRETIER d'un montant de 291,00 € HT pose d'un vidoir mural.
- Devis supplémentaire Entreprise GDLTP d'un montant de 9 000 € HT enrochement
- Devis supplémentaire Entreprise TREUILLET d'un montant de 1 871 € HT clôture

Demande d'attribution définitive de la subvention du conseil Départemental accordée dans sa séance du 30 mai dernier. (Délibération n° 5).

2) Communauté de Communes

- ❖ **City-stade** : réunion prévue le 16 juin pour définir le projet
- ❖ **Portail du stade** : Chiffrage des travaux pour l'agrandissement du portail.

3) Voirie

Problèmes concernant la réfection des chemins réalisée par l'entreprise BOUHET.

PERSONNEL COMMUNAL

- CAILLOT Audrey, n'assurera plus le remplacement de Mme CORNIL à la rentrée de septembre.
- THIBAUDAT Cendrine demande la modification de la durée hebdomadaire de son poste.
- CORNIL Jocelyne demande de prolongation de la longue maladie

EMPRUNT 2022 (délibération n° 2)

Pour financer les investissements 2022 :

- Un emprunt de 30 000 € sera réalisé auprès du Crédit agricole au taux révisable de 1,46 % (CAPE 2%) pour une durée de 10 ans, échéance trimestrielle, frais de dossier 30 € (2 abstentions).

CIMETIERE

Le Conseil Municipal a décidé de modifier la durée des concessions, il n'y aura plus de concessions perpétuelles mais seulement des concessions temporaires de 30 ans renouvelables. Le règlement du cimetière sera modifié en ce sens. Cette question est reportée à la prochaine réunion afin d'établir le tarif correspondant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE »

- **Modification des statuts : Compétence gîte rural (délibération n°3)** : Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts en supprimant la compétence supplémentaire « construction, aménagement, entretien et gestion des gîtes ruraux »
- **Révision du PLUI** : la procédure suit son cours.

QUESTIONS DIVERSES

- Accord de subvention de l'académie de Clermont-Ferrand, d'un montant de 280 € pour l'achat de 3 capteurs de CO2 (coût 360 € HT) pour les bâtimentsscolaires.
- Fermeture de la trésorerie de Lapalisse à compter du 1^{er} septembre 2022.
- La Route Départementale 76 entre Saint-Etienne-de-Vicq et Bost est en très mauvais état, des travaux vont être réalisés par le Conseil Départemental en 2022 et 2023.
- Ecole de St Christophe : départ de Mme Anaëlle THIBAUDAT.
- Orages des 4 et 5 juin 2022, la commune n'est pas reconnue en catastrophe naturelle. Pour rappel, les dommages provoqués par les vents violents ou la grêle sont exclus du régime de la garantie Catastrophe Naturelle. Ils sont couverts par la garantie tempête-neige-grêle des contrats d'assurance.

- Salle polyvalente (délibération n°4), suite à l'acquisition de vaisselle, le conseil a validé les décisions suivantes :
 - Location de vaisselle 1 € par personne
 - Location de la vaisselle pour les associations 150 €
 - Caution 1 000 € (qui englobe la salle, la vaisselle le vidéoprojecteur)

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 22 juillet 2022 à 20 heures 30 en mairie.